



REGLEMENT DU PROGRAMME D'ACTIVITES YAMO HOLIDAYZ

EDITION 2024

1. PREAMBULE

Mobile Telephone Networks Cameroon (MTNC), société anonyme au capital social de 4.400.000.000 FCFA, dont le siège social est situé au 360 Rue Drouot Akwa, BP 15574 Douala, organise un programme d'activités dénommé » YaMo Holidayz » qui se déroulera du 10 Juillet au 31 Août.

2. DEROULEMENT ET MODALITES DE PARTICIPATION

L'édition 2024 de YAMO HOLIDAYZ se décline autour des événements suivants :

2.1. YaMo CLASS

C'est un ensemble de cours professionnels et académiques associé à un partage d'expérience, dispensés par des experts dans des domaines variés aux abonnés de MTNC qui font partie de la communauté MTN YAMO.

Les participants pourront accéder aux cours à travers la plateforme digitale de MTN www.yamo.mtn.cm

2.2. Le Pitch YaMo

C'est une compétition ouverte aux jeunes entrepreneurs qui sont à la recherche du financement pour leurs projets. Les finalistes devront défendre un projet qu'ils auront conçu devant un jury constitué de professionnels dans divers domaines.

NB : La particularité de 2024 est qu'en dehors de la finale, tout le reste se fera essentiellement sur la plateforme digitale de MTN www.yamo.mtn.cm.

2.2.1. Eligibilité au Pitch YaMo

Pour être éligible au Pitch YaMo, il faut :

MOBILE TELEPHONE NETWORKS CAMEROON LIMITED

360, Rue Drouot Akwa - B.P.15574 Douala Cameroun, Société Anonyme (S.A) au Capital de 53 272 167 000 FCFA
N° RC/DLA/2000/B/025143 - N° Contr. : M099800009100C, Tél. : +237 679 00 90 00 / +237 679 00 90 45 - FAX : +237 679 00 90 40
<https://mtn.cm/>



- Etre une personne ou un groupe de personnes âgée.es de 18 à 35 ans ayant un projet entrepreneurial à bâtir
- Etre membre de la communauté YaMo et utilisateur de l'application Ayoba
- S'inscrire à la compétition via la plateforme www.yamo.mtn.cm accessible sur téléphone (android et IOS), tablette et ordinateur portable,
- Téléverser une photo en format portrait du ou des participant.s et un business plan (format et taille du fichier indiqués) sur la plateforme www.yamo.mtn.cm.

2.2.2. Détermination des gagnants

Les vingt (20) projets les plus intéressants seront présélectionnés pour participer à la YaMo class qui sera en ligne à une date qui sera communiquée aux participants concernés.

Au terme de la YaMo class, une dernière présélection des dix (10) meilleurs projets sera faite pour la finale.

Les critères de sélection du (des) gagnant(s) seront fixées par le jury.

2.2.3. Description des lots à gagner

Dans le cadre du Pitch YaMo, MTNC offre les trois (03) lots suivants par ordre de mérite :

- Un premier lot d'une valeur d'un million (1 000 000) de Francs CFA
- Un deuxième lot d'une valeur de cinq cent mille (500 000) Francs CFA
- Un troisième lot d'une valeur de deux cent cinquante mille (250,000) Francs CFA
- Les autres participants repartiront avec des lots de consolation de trente mille (30,000) Francs CFA

MOBILE TELEPHONE NETWORKS CAMEROON LIMITED

360, Rue Drouot Akwa - B.P.15574 Douala Cameroun, Société Anonyme (S.A) au Capital de 53 272 167 000 FCFA
N° RC/DLA/2000/B/025143 - N° Contr. :M099800009100C, Tél. : +237 679 00 90 00 / +237 679 00 90 45 - FAX : +237 679 00 90 40
<https://mtn.cm/>



2.3. Kwatta Challenge

Le Kwatta Challenge est une activité qui met en compétition les jeunes dans les quartiers des villes sur l'étendue du Cameroun et qui vise à promouvoir la culture. Les participants devront performer sur des mix de chansons pour ce qui sont des rubriques de Mbolé et Urban danse, et, sur des thèmes prédéfinis pour ce qui est de la rubrique Slam.

2.3.1. Eligibilité au Kwata Challenge

Pour être éligible au Kwata Challenge il faut :

- Être membre de la communauté YaMo et utilisateur de l'application Ayoba
- S'inscrire à la compétition via la plateforme www.yamo.mtn.cm accessible via un smartphone (android et IOS), tablette et ordinateur portable
- Former un groupe de quatre (4) personnes au maximum âgées de 15 à 25 ans, membres de la communauté YaMo et vivant dans n'importe quel quartier sur le territoire Camerounais.

2.3.2. Description des Lots à gagner

Dans le cadre de la compétition Kwatta Challenge, MTNC offre 1,500,000 francs CFA à partager entre les gagnants des différentes rubriques, à raison de 500,000 Francs CFA par groupe gagnant de chaque rubrique.

2.3.3. Détermination des gagnants

Les sélections se font par vote du public sur la plateforme digitale www.yamo.mtn.cm.

Les challengeurs ont le devoir de d'inviter leurs fans sur la plateforme afin de voter pour leur groupe dans les disciplines choisies.

Au terme du challenge, les gagnants seront désignés selon le plus grand nombre de votes du public.

MOBILE TELEPHONE NETWORKS CAMEROON LIMITED

360, Rue Drouot Akwa - B.P.15574 Douala Cameroun, Société Anonyme (S.A) au Capital de 53 272 167 000 FCFA
N° RC/DLA/2000/B/025143 - N° Contr. : M099800009100C, Tél. : +237 679 00 90 00 / +237 679 00 90 45 - FAX : +237 679 00 90 40
<https://mtn.cm/>



3. GESTION DES GAGNANTS ET DES LOTS

Les lots remportés par un groupe de personnes dans le cadre des différentes compétitions seront partagés équitablement entre les membres dudit groupe.

Préalablement à la remise d'un lot, l'identité du gagnant sera vérifiée pour s'assurer de sa conformité avec celle enregistrée sur la plateforme digitale www.yamo.mtn.cm.

En cas de différence entre l'identification enregistrée dans ladite base des données et celle figurant sur la pièce d'identité présentée par le présumé gagnant, ce dernier sera disqualifié. L'Huissier dressera alors un procès-verbal portant disqualification du gagnant.

Les gagnants sont informés par MTNC par voie d'appel téléphonique, par SMS et/ou par courrier électronique à l'adresse rattachée au numéro de téléphone utilisé dans le cadre du jeu.

Du fait de sa participation au Jeu objet des présentes, le gagnant accepte sans réserve le présent règlement ainsi que ses éventuels avenants.

Le gagnant accepte sans réserve que MTNC fasse usage à travers les médias de son nom, son image, son adresse mail, sa voix et/ou son numéro d'appel obtenus dans le cadre du Jeu, à des fins de communications et / ou de relations publiques relatives au Jeu, sans que cela n'implique une rémunération autre que le lot décrit dans les présentes.

4. DISQUALIFICATION :

Sont exclus de la participation à la compétition :

- Le personnel permanent ou temporaire de MTNC et de ses entités affiliées, ainsi que les membres de leur famille nucléaire (ascendants, conjoints, descendants, collatéraux) ;
- Toute personne ayant directement ou indirectement participé à l'organisation du présent programme.

MOBILE TELEPHONE NETWORKS CAMEROON LIMITED

360, Rue Drouot Akwa - B.P.15574 Douala Cameroun, Société Anonyme (S.A) au Capital de 53 272 167 000 FCFA
N° RC/DLA/2000/B/025143 - N° Contr. : M099800009100C, Tél. : +237 679 00 90 00 / +237 679 00 90 45 - FAX : +237 679 00 90 40
<https://mtn.cm/>



- En cas de fraude manifeste durant la promotion, MTN se réserve le droit d'exclure le.s Participant.s concerné.s du Jeu et d'annuler l'ensemble de ses (leurs) participations, sans préjudice des poursuites judiciaires.

5. LIMITATION DE RESPONSABILITE

La responsabilité de MTNC ne saurait être engagée si, du fait d'un cas de force majeure ou d'une circonstance indépendante de sa volonté ou encore si les circonstances l'exigeaient, le programme, devait être modifié, écourté ou annulé. Aucune indemnité ne pourra être réclamée à MTNC de ce fait.

6. PUBLICITE

Le présent règlement sera également publié sur le site internet www.mtn.cm

Tout Participant sera réputé avoir lu et accepté le règlement ou ses avenants du simple fait de sa participation à un challenge.

7. CONVENTION DE PREUVE

MTNC a mis en place les moyens techniques nécessaires pouvant démontrer les opérations relatives aux challenges objet des présentes. Par conséquent, sauf erreur manifeste, les données relatives aux challenges, contenues dans les systèmes d'information de MTNC ont force probante.

MTNC pourra se prévaloir de ces données aux fins de preuve et, les participants s'engagent à ne pas contester la validité ou la force probante de ces éléments s'ils sont produits comme preuves par MTNC dans le cadre d'une procédure contentieuse.

8. MODIFICATIONS

MTNC se réserve le droit, si les circonstances l'exigeaient, d'écourter, de modifier ou d'annuler le.s challenge.s, sans engager sa responsabilité de ce fait.

MOBILE TELEPHONE NETWORKS CAMEROON LIMITED

360, Rue Drouot Akwa - B.P.15574 Douala Cameroun, Société Anonyme (S.A) au Capital de 53 272 167 000 FCFA
N° RC/DLA/2000/B/025143 - N° Contr. :M099800009100C, Tél. : +237 679 00 90 00 / +237 679 00 90 45 - FAX : +237 679 00 90 40
<https://mtn.cm/>



Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toutes leurs forces et leurs portées. MTNC modifierait le règlement pour remplacer les clauses nulles ou illégales.

Le règlement pourra être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant qui sera publié suivant les mêmes voies que le règlement principal.

9. LOI APPLICABLE-ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Toute contestation relative au programme doit être portée par le Participant à l'attention de MTNC au plus tard dans les trente (30) jours suivant la fin de la Promotion à peine de forclusion.

Tout litige ou contestation découlant du présent règlement ou en rapport avec celui-ci, fera l'objet d'une tentative d'arrangement amiable par entente directe avec MTNC.

A défaut d'un tel arrangement amiable dans les trois (03) mois suivant sa naissance, le litige sera soumis aux tribunaux compétents de Douala qui auront compétence exclusive.

Fait à Douala le 26 Juillet 2024

MOBILE TELEPHONE NETWORKS CAMEROON LIMITED

360, Rue Drouot Akwa - B.P.15574 Douala Cameroun, Société Anonyme (S.A) au Capital de 53 272 167 000 FCFA
N° RC/DLA/2000/B/025143 - N° Contr. :M099800009100C, Tél. : +237 679 00 90 00 / +237 679 00 90 45 - FAX : +237 679 00 90 40
<https://mtn.cm/>